

31 juillet 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 29 juillet 2023, la loi du 20 juillet 2023 portant modification de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire est [entrée en vigueur](#). La loi a pour objet de matérialiser les enseignements tirés de deux arrêts plus ou moins récents de la Cour de justice de l'Union européenne quant à la sauvegarde des droits des demandeurs de protection internationale. La loi instaure, entre autres, des critères objectifs sur lesquels sont fondées les raisons de craindre la fuite d'un demandeur d'une protection internationale qui fait l'objet d'une procédure de transfert dans le cadre du règlement (UE) n°604/2013, dit règlement Dublin III. Selon un arrêt de la Cour, ces critères objectifs sont imposés aux États membres, dans une disposition contraignante de portée générale, par ce règlement.
- Faisant suite à la [question parlementaire 8000](#), la [question parlementaire 8145](#) demande des informations complémentaires sur les résidents de la structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale (DPI) dite « Don Bosco », qui sera fermée le 31 décembre 2023. Dans sa [réponse](#) du 26 juillet 2023, le ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, indique qu'au 15 juillet 2023, l'ONA hébergeait 50 bénéficiaires de protection internationale (BPI) au « Don Bosco » dont l'engagement avec l'ONA a déjà expiré ou expirera avant la fermeture de la structure au 31 décembre 2023. Par ailleurs, au 15 juillet 2023, une seule personne dont la demande de protection internationale a été rejetée est hébergée dans la structure.
- [EUROSTAT rapporte](#) qu'en avril 2023, 72 630 primo-demandeurs d'asile ont demandé une protection internationale dans les pays de l'UE. Par rapport à avril 2022 (54 350), cela représente une augmentation de 34 %. Il y a également eu 5 310 demandeurs ultérieurs, soit une baisse de 5 % par rapport à avril 2022 (5 610).
- Le 27 juillet 2023, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a publié des instructions pour les agents de première ligne travaillant dans le domaine de l'accueil, intitulées "[Déploiement de matériel psychoéducatif sur la détresse psychologique pour les parents et les enfants](#)". Le matériel se compose de trois publications différentes, dont l'une est destinée aux parents, l'autre aux enfants et la troisième est conçue comme outil d'auto-assistance pour le soutien par les pairs.

Chiffre de la semaine: 2 625

En avril 2023, 2 625 mineurs non accompagnés ont demandé l'asile pour la première fois dans l'UE, principalement en provenance d'Afghanistan (895) et de Syrie (685). Les pays de l'UE qui ont reçu le plus grand nombre de demandes d'asile de mineurs non accompagnés en avril 2023 sont l'Allemagne (1 105), devant les Pays-Bas (340) et l'Autriche (285).

Source: [EUROSTAT](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en